

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 59878 du 6 septembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1924519S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 88838 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828662S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2019 :

Dion Bruno NIGEND : 144 144 NLS : 8 003 038

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2019 :

Degironde François NIGEND : 174 522 NLS : 8 028 134

Reverter Gilles NIGEND : 190 412 NLS : 8 038 594

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2019 :

Oster Thomas NIGEND : 231 305 NLS : 8 085 217

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL